



COMPTE-RENDU SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 29 septembre 2016.

Décide :
à l'unanimité des membres présents

Approbation du procès-verbal du 30 juin 2016

Approbation du procès-verbal du 25 août 2016

Modification du représentant de la ville au sein de l'association Soliseniors

De prend acte de la modification. Madame CURATOLA Anna est remplacée par Monsieur UNTEREINER Alain au sein de cette association.

Admission en non-valeur

D'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

- 178,36€ pour non-paiement de fourrière (TR 27/3 du 30/01/2015)
- 238,36€ pour non-paiement de fourrière (TR 25/3 du 30/01/2015)
- 7,84€ pour non-paiement de fourrière (TR 23/3 du 30/01/2015)

Attribution marché fourniture de service de communications électroniques

D'attribuer le marché comme suit :

Lot 1 Téléphonie fixe et accès Internet au groupement COMPLETEL - SFR 12 Rue Jean-Philippe Rameau 93634 LA PLAINE SAINT DENIS pour 12 338,58€ HT

Lot 2 : Téléphonie Mobile à ORANGE 100 Avenue André Malraux 57037 METZ pour 3 504,10€ HT

Acceptation indemnité assurance

D'accepter un remboursement de l'assurance de la ville d'un montant de 7050,76 € correspondant à l'indemnité différée, suite aux dégâts des eaux survenus dans divers bâtiments communaux, lors des intempéries du 24 juillet 2014.

Participation Comité des Fêtes

D'accepter la participation du Comité des Fêtes à divers achats pour le chapiteau.

Il s'agit de 14 plots de lestage et 14 barres d'accrochage. Le montant de la participation s'élève à 1 866,34€.

Théâtre - Compagnie des Brouillards de Bruges

D'émettre les titres de recettes correspondants suite à ma poursuite de l'initiation Théâtrale avec la Compagnie des Brouillards de Bruges. Il s'agit de séances payantes à hauteur de 10 €/séance sur la base de 10 séances.

Fonds de commerce - Mercerie

De réaliser cette transaction à hauteur de 38 000 €. ; auprès des services de Maître BAUDELET, Notaire à Hayange. Elle concerne l'acquisition de l'îlot immobilier (DCM n°84 du 29 octobre 2015). Le Conseil Municipal finalise l'opération avec le commerce désigné « Mercerie Dominique » situé place de la République.

Décision modificative n°2

D'opérer la modification suivante :

DECISION MODIFICATIVE N° 2/2016					
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
105.2313.411	Terrains de sport - Constructions	10 000,00 €	10226.01	Taxe d'aménagement	10 000,00 €
TOTAL		10 000,00 €	TOTAL		10 000,00 €
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011.60612.814	Energie - Electricité	95 000,00 €	7067.251	redevances et droits des services périscolaires	30 000,00 €
011.60613.020	Chauffage urbain	120 000,00 €	758.020	produits divers de gestion courante	10 000,00 €
011.611.822	Contrats de prestations de services (balayage)	5 000,00 €			
011.611.251	Contrats de prestations de services (repas périscolaires)	20 000,00 €			
011.61521.823	Terrains (entretien des espaces verts)	15 000,00 €			
011.615221.71	Bâtiments publics (entretien chaudières)	10 000,00 €			
011.615231.814	Réseaux (entretien éclairage public, signalisation))	20 000,00 €			
011.61558.824	Autres biens mobiliers (contrôle aires de jeux)	5 000,00 €			
014.73921.01	Attributions de compensation	-250 000,00 €			
TOTAL		40 000,00 €	TOTAL		40 000,00 €

Servitude de passage - Rue Mozart

- de créer cette servitude de passage à pied et en voiture ainsi que des réseaux de viabilité
- de l'inscrire à l'acte notarié lors de la cession chez Maître GERARD, Notaire à HETTANGE GRANDE
- de demander l'inscription au livre foncier

concernant la création d'une servitude de passage sur la parcelle 1471/79 section 30 au profit des futurs acquéreurs de la parcelle précédemment cédée, 1472/79 section 30. Cette servitude a vocation à devenir une extension de la Rue Mozart lorsque les travaux de l'ancien Lycée Joseph CRESSOT seront achevés.

Contrat d'assurance des Risques statutaires du personnel - Centre de Gestion de la Moselle

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,
- De charger le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.
- De prévoir les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

à 22 voix pour et 6 voix contre

Subvention festival d'aéroggraphie 2016

De verser une subvention à hauteur de 2 500 € pour l'organisation du 5^{ème} festival international d'aéroggraphie, l'association Impuls'art.

Garantie d'emprunt - Batigère

De faire appliquer lesdites garanties d'emprunt et à signer la convention.

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de Guénange accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 021 000,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 49454, constitué de quatre lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

à 22 voix pour et 6 abstentions

Echange avec soulte - Quartier République

- D'acter cette opération auprès des services de Maître HARTENSTEIN, Notaire à Metzervisse,
- De régler la soulte de 110 000 € au profit de la SCI Jeanne d'Arc

Cette acquisition serait constituée par un échange avec soulte au profit du propriétaire, la SCI Jeanne d'Arc, selon les modalités suivantes :

- La ville échange 1 448 m² à prendre sur la parcelle 45 section 2,
- La SCI Jeanne d'Arc échange 2 345 m² à prendre sur les parcelles 322, 323, 324 et 325 section 2.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE